

Questions en aide à l'apprentissage

Question à choix multiples.

Fiche à compléter - 1

Leçon: 3.5

QUESTION:

Vous êtes impliqué(e) dans un accident de la circulation.

Vous n'avez que des dommages matériels d'une valeur approximative de \$2000.00.

Est-ce que des points seront inscrits dans votre dossier PECVL, si vous complétez un constat amiable ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) Oui, étant donné que vous n'avez pas contacté le service de police	Bonne réponse () cocher
B) Non, étant donné qu'un constat amiable a été utilisé.	Bonne réponse (X) cocher
C) Peu importe la situation, des points seront inscrits à votre dossier PECVL.	Bonne réponse () cocher
D) Toutes ces réponses.	Bonne réponse () cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

PECVL P.15 voir la définition d'un *accident*.



Question à choix multiples.

Fiche à compléter - 2

Leçon: 3.5

QUESTION:

Pour une infraction en lien avec l'alcool au volant d'un véhicule lourd, combien de temps les points d'inaptitude resteront-ils inscrits à votre dossier PECVL ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) 10 ans	Bonne réponse (x) cocher
B) 5 ans	Bonne réponse () cocher
C) 2 ans.	Bonne réponse () cocher
D) Aucune de ces réponses.	Bonne réponse () cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

Les événements liés à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool demeureront inscrits à votre dossier pour une période de 10 ans (Évaluation du comportement PECVL P.12).



Question à choix multiples.

Fiche à compléter - 3

Leçon: 3.5

QUESTION:

Vous recevez une lettre de premier niveau provenant de la SAAQ. En ce qui a trait à votre dossier de comportement, quel niveau avez-vous atteint ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) 25 %	Bonne réponse () cocher
B) 50 %	Bonne réponse (x) cocher
C) 75 %	Bonne réponse () cocher
D) 100 %	Bonne réponse () cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

Une lettre de premier niveau est acheminée à un conducteur qui atteint ou dépasse 50 % du seuil d'une des zones de comportement (PECVL page 20).



Question à choix multiples.

Fiche à compléter - 4

Leçon: 5291-AA-5,5.Loi 430

QUESTION:

Est-ce que la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Commission des transports du Québec (CTQ) ont les mêmes responsabilités ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) Oui, étant donné qu'ils découlent tous les deux du Gouvernement	Bonne réponse () cocher
--	--------------------------------

B) Non, la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) s'occupe du suivi des dossiers des conducteurs alors que la Commission des transports du Québec est responsable de l'évaluation de leur comportement.	Bonne réponse (x) cocher
--	--------------------------------------

C) Cela dépend de l'infraction.	Bonne réponse () cocher
---------------------------------	--------------------------------

D) Lors d'un accident seulement.	Bonne réponse () cocher
-----------------------------------	--------------------------------

Rétroaction si mauvaise réponse:

**PECVL Commission (CTQ) page 66 et Société (SAAQ) page 65.
et glossaire, Commission (CTQ) page 69 et Société (SAAQ) page 72.**



Question - Vrai ou Faux.

Fiche à compléter - 5

Leçon: 3.5

QUESTION:

Les contrôleurs routiers, des autres administrations canadiennes, sont considérés comme des agents de la paix.

CHOIX DE RÉPONSE:

VRAI

Bonne réponse
(☒) cocher

FAUX

Bonne réponse
(☐) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

**PECVL Réf. page 16
glossaire page 69**



Question à choix multiples.

Fiche à compléter - 6

Leçon: 3.5

QUESTION:

Vous travaillez pour une entreprise ayant plusieurs conducteurs de véhicules lourds.

Selon vous, qui doit s'assurer de la validité du permis de conduire ?



CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) Le répartiteur.	Bonne réponse () cocher
B) La responsable des ressources humaines.	Bonne réponse () cocher
C) L'exploitant des véhicules.	Bonne réponse (x) cocher
D) Le département de maintenance de la compagnie.	Bonne réponse () cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

L'exploitant doit s'assurer de la validité du permis de conduire des conducteurs.

2.2 L'EXPLOITANT • S'inscrire au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds. • S'assurer: - de la validité du permis de conduire du conducteur;

3.2.1 La validité du permis de conduire page 8

[Obbligations des utilisateurs de véhicules lourds](#)



Question à choix multiples.

Fiche à compléter - 7

Leçon: 3.5

QUESTION:

Question en lien avec les heures de travail et de repos.

Vous devez effectuer un voyage régional.

Qui détermine l'heure de début de la journée ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible
Plusieurs réponses possibles

A) Le répartiteur travaillant pour l'exploitant.	Bonne réponse () cocher
B) La responsable de la sécurité et de la formation.	Bonne réponse () cocher
C) L'exploitant.	Bonne réponse (x) cocher
D) Uniquement le chauffeur et en tout temps.	Bonne réponse () cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

3.2.1 L'exploitant doit voir à ce que le conducteur respecte les règlements sur les heures de conduite et de repos (P.8)

[Obligations des utilisateurs de véhicules lourds](#)

Jour ou journée:

La journée est une période de 24 heures qui commence à l'heure désignée par l'exploitant. (P.15)

[Règlement des heures de conduite et de repos](#)



Question à choix multiples.

Fiche à compléter - 8

Leçon: 3.5

QUESTION:

Vous travaillez pour une compagnie qui transporte des huiles usées.



Qui est responsable de la délivrance du certificat de formation pour le transport de matières dangereuses ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible X
Plusieurs réponses possibles

A) Le département d'expédition.	Bonne réponse () cocher
B) L'employeur doit s'assurer que l'employé a la compétence nécessaire.	Bonne réponse (x) cocher
C) Vous en êtes responsable.	Bonne réponse () cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

3.2.1 L'exploitant** doit respecter, le cas échéant, les exigences relatives à la conduite d'un véhicule lourd transportant des matières dangereuses;**
(P.8)

[Obligations des utilisateurs de véhicules lourds](#)



Question - Vrai ou Faux

Fiche à compléter - 9

Leçon: 3.5

QUESTION:

Question en lien avec le suivi du comportement

Mise en situation: Vous êtes convoqué à la commission des transports (CTQ).

Celle-ci peut ordonner à la SAAQ de suspendre l'autorisation de conduire un véhicule lourd.

CHOIX DE RÉPONSE:

VRAI

Bonne réponse
(☒) cocher

FAUX

Bonne réponse
(☐) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

6.1.3 Avis de transmission du dossier à la Commission

La Commission peut leur imposer des mesures correctives. Si nécessaire, elle peut ordonner à la Société d'interdire à un conducteur la conduite d'un véhicule lourd. (P.21)



Question - Vrai ou Faux

Fiche à compléter - 10

Leçon: 3.5

QUESTION:

Le dossier du conducteur de véhicule lourd est automatiquement transmis à la commission lorsque 100% du seuil à ne pas atteindre est dépassé dans une zone de comportement.

CHOIX DE RÉPONSE:

VRAI

Bonne réponse
(☒) cocher

FAUX

Bonne réponse
(☐) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

6.1.3 Un avis de transmission du dossier à la Commission est acheminé dans l'une ou l'autre de ces situations :

• **Lorsqu'un conducteur atteint ou dépasse 100 % du seuil de points à ne pas atteindre pour l'une des zones de comportement; (P. 21)**



Question - Vrai ou Faux

Fiche à compléter - 11

Leçon: 3.5

QUESTION:

Les lettres d'information concernant les avis de non-conformité remisent au conducteur pendant une intervention sur la route sont considérées dans l'évaluation de son dossier.

CHOIX DE RÉPONSE:

VRAI

Bonne réponse
() cocher

FAUX

Bonne réponse
(**x**) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

6.2.3 Ces avis ne sont pas considérés dans l'évaluation du comportement du conducteur ni inscrits à son dossier. (P. 22)

